

TARIFS SERVICE ANIM' ACTIONS et RESTAURATION SCOLAIRE

Avec maintien de la cantine à 1€

Au 1er Septembre 2024 :

	Moins 400€	401€ A 600€	601€ A 800€	801€ A 1000€	1001€ A 1200€	1201€ A 1400€	1401€ A 1600€	1601€ A 1800€	1801€ 2000€	2001€ à 2200€	Plus de 2201€
ALAE											
Matin	0.50€	1.00€	1.70€	1.70€	2.00€	2.20€	2.20€	2.60€	3.00€	3.20€	3.30€
Repas	2.90€ 0.70€	3.20€ 1€	3.40€ 1€	3.45€ 1€	3.90€	3.95€	4.00€	4.20€	4.35€	4.45€	4.55€
AIC	0.30€	0.45€	0.55€	0.55€	0.65€	0.75€	0.75€	0.95€	1.20€	1.30€	1.40€
Soir	0.90€	1.40€	2.00€	2.00€	2.40€	2.60€	2.60€	3.00€	3.50€	3.70€	3.80€
ALAE anim'action											
Repas Mercredi Ou après-midi	4.50€	5.00€	5.30€	5.50€	6.50€	6.80€	7.00€	7.50€	8.50€	9.50€	10.50€
Repas Mercredi Et après-midi	6.50€	7.00€	7.30€	7.50€	9.00€	9.30€	9.50€	10.00€	11.00€	12.00€	13.00€
ALSH vacances											
Demi-journée	6.50€	7.00€	7.30€	7.50€	9.00€	9.30€	9.50€	10.00€	11.00€	12.00€	13.00€
Journée	8.50€	10.00€	11.30€	11.50€	13.50€	13.80€	14.00€	14.50€	15.50€	16.50€	17.50€

* tarification valable tant que l'état finance la cantine scolaire à 1€ : renouvellement au 30.06.2024

Info : Suppléments sorties dans le cadre d'ALSH 3€ 6€ 10€ 15€ 20€

Réductions accordées :

- CAF convention vacances et loisirs :

QF	0 à 400€	401€-600€	601€-800€
Réductions accordées/jour ALSH	-5€	-4€	-3€

- AIRBUS : -5€ par journée ALSH et -2.50€ par demi-journée (*inscription auprès de votre CE chaque année scolaire*)

FACTURATION SERVICE ANIM' ACTIONS et RESTAURATION SCOLAIRE

Un portail famille : consultation et modification de votre dossier, impression de vos factures, paiement en ligne, édition de l'attestation fiscale et inscriptions/annulations sur les structures ALAE restauration scolaire et ALAE anim'action pour le mercredi.

- Une inscription / annulation restauration scolaire, mercredi et centre de loisirs via le portail famille :

Délais à 2 jours ouvrés pour la restauration scolaire et le lundi avant 10h pour le mercredi, facturation des prestations en cas de délais non respectés.

Règle ALSH (centre de loisirs) pour les vacances scolaires : l'inscription est définitive à partir de 15 jours avant le premier jour des vacances scolaires et donnera lieu à facturation, à l'exception d'une absence pour maladie (certificat médical à envoyer à inscriptions.levignac@gmail.com dans les 48h).

Une facture unique envoyée par mail.

- Un paiement unique soit par :

- Prélèvement automatique au 25 (*retirer le formulaire à la Mairie et à retourner avec 1 RIB*)
- Carte bancaire via le portail famille
- Chèques à l'ordre Trésor Public,
- Espèces et ANCV auprès du régisseur des recettes, (**Mercredi 9h30 à 12h30**)

Pour tout renseignement complémentaire :

Permanence le mercredi de 9h30 à 12h30 : bureau anim'actions chemin des Chrestias

Tel : 05 62 13 72 79 (Laisser message et coordonnées)

Téléphone portable : 06.70.36.45.17

Mail : inscriptions.levignac@gmail.com